



## Conditions générales de vente en ligne de YESSS Electro S.A.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à tout professionnel personne physique ou personne morale (ci-après le ou les « Client(s) » ou « vous ») passant commande sur le site internet <https://www.yessspro.lu> (ci-après le « Site »)

Le Site est exploité par la société YESSS Electro S.A., enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B105890 et ayant son siège social au 5 rue Xavier Brasseur L-4040 Esch-sur-Alzette ci-après « YESSS » ou « nous »).

YESSS peut être contactée aux coordonnées suivantes :

- par téléphone : +352 27 39 21
- par email : luxembourg@yessselectro.lu

### 1 Applicabilité et modification des CGV

1.1 Les CGV régissent de manière exclusive les relations commerciales entre YESSS et les Clients à l'occasion de toute vente effectuée par l'intermédiaire du Site et constituent l'intégralité de l'accord entre YESSS et le Client (ci-après ensemble les « Parties »). Elles prévalent sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite de YESSS.

1.2 Les informations contractuelles sont présentées en langue française uniquement. Si vous n'êtes pas en mesure de comprendre la langue française et notamment les CGV, YESSS vous recommande de ne pas passer commande via le Site.

1.3 YESSS se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment et sans notification préalable. Les CGV applicables et opposables sont celles en vigueur au moment de la validation effective par le Client de sa commande effectuée sur le Site. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions.

### 2 Acceptation des CGV

2.1 Pour que le Client puisse valider une commande, celui-ci doit se conformer au processus de commande décrit ci-dessous, confirmer qu'il a lu et accepté les CGV en cochant la case « *Je reconnais avoir lu et approuvé les Conditions générales de vente* ».

2.2 En acceptant les CGV, le Client garantit qu'il effectue la commande pour des besoins strictement professionnels et que :

- Il a au moins 18 ans et est en mesure de commander sur le Site ; ou
- s'il a moins de 18 ans et n'est pas émancipé, il est dûment autorisé par ses représentants légaux à passer commande sur le Site ; ou
- il est dûment autorisé à agir au nom d'une personne morale et à lier celle-ci par la commande effectuée sur le Site.

### 3 Produits

3.1 La liste et les caractéristiques essentielles des produits proposés à la vente par YESSS (ci-après les « Produits ») figurent sur le Site et sont susceptibles d'être modifiées et adaptées à tout moment.

3.2 Les renseignements portés sur nos catalogues, plaquettes, tarifs ou tous autres documents ne sont

donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas YESSS, qui se réserve le droit d'apporter toute modification aux indications fournies dans ces documentations.

3.3 Les photographies et illustrations servant à illustrer les Produits ne sont pas contractuelles. Le Client est notamment informé qu'une différence de présentation entre les Produits livrés et leur représentation sur le Site peut résulter d'une modification de l'emballage par le fabricant ou le fournisseur, sans que cela n'affecte de quelque manière leurs caractéristiques, et que ces Produits ne pourront pour ces motifs en aucun cas être refusés par le Client ni donner lieu à un remboursement ou une indemnisation quelconque par YESSS.

3.4 Les Produits et promotions (le cas échéant) sont disponibles aux prix et conditions offerts sur le Site lors de la passation de la commande, dans la limite des stocks disponibles. Lors de la constitution de son panier, le Client a l'information sur la disponibilité d'un produit avant sa sélection. Il est néanmoins précisé que le simple fait d'ajouter un produit dans le panier ne vaut pas validation de la commande. Autrement dit, le Produit peut devenir indisponible entre le moment de l'ajout dans le panier et la validation de la commande par le Client. Lors de la validation de la commande, YESSS confirmera au Client la disponibilité des Produits commandés.

## **4 Demande d'ouverture de compte Client**

4.1 Tout Client peut faire une demande d'ouverture d'un compte personnel sur le Site lui permettant d'enregistrer ses données personnelles, de passer commande sur le Site, d'accéder à ses commandes passées et de consulter des documents tels que les factures, devis et bons de livraison. Pour soumettre une telle demande à YESSS, le Client doit suivre les étapes indiquées sur le Site ainsi que fournir les informations et documents requis.

4.2 Lors de la demande de création d'un compte, le Client s'engage expressément à ne pas utiliser de fausses informations ou informations provenant de tiers. De même, le Client s'engage à ne pas ouvrir ou utiliser plus d'un compte, que ce soit sous sa propre identité ou celle d'un tiers.

4.3 YESSS se réserve expressément le droit de refuser unilatéralement l'ouverture d'un compte à tout Client ne respectant pas les présentes conditions et, notamment, ne fournissant pas à YESSS les informations et documents obligatoires en vue de l'ouverture d'un compte Client.

4.4 Une fois la demande d'ouverture de compte Client acceptée par YESSS, le Client pourra à l'occasion d'une visite ultérieure sur le Site accéder à son compte personnel en entrant le numéro client et le nom d'utilisateur qui lui auront été attribués lors de l'ouverture du compte ainsi que le mot de passe qu'il aura défini.

4.5 Le numéro client, nom d'utilisateur et mot de passe (ci-après les «Identifiants de connexion») liés au compte sont propres au Client, personnels et confidentiels. Le Client s'engage à conserver secret ses Identifiants de connexion et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Toute utilisation des Identifiants de connexion sera réputée avoir été faite par le Client auxquels ils se rapportent ou par une personne dûment autorisée par le Client.

4.6 La conservation, l'utilisation et la transmission des Identifiants de connexion s'effectuent sous l'entière et unique responsabilité du Client. Particulièrement, le Client est averti de l'insécurité inhérente à l'utilisation de la fonction de mémorisation automatique des données de connexion que son système informatique peut permettre, et déclare assumer l'entière responsabilité de l'utilisation et des conséquences éventuelles d'une telle fonction.

4.7 Par conséquent, YESSS ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences préjudiciables résultant des utilisations illicites, frauduleuses ou abusives des Identifiants de connexion et de l'accès au Site par un tiers non expressément autorisé par le Client qui résulteraient de la faute ou de la négligence du Client.

4.8 En cas de vol ou de détournement des Identifiants de connexion, le Client doit immédiatement en informer YESSS, par téléphone ou par e-mail.

4.9 Le compte Client ouvert par YESSS mentionne l'encours maximal autorisé. YESSS est toutefois libre de réduire l'encours initialement autorisé ou de clôturer le compte à tout moment avec un préavis de 1 mois en cas de survenance d'événements susceptibles de faire craindre un non-paiement futur (ex : non-paiement à échéance d'une précédente facture, retard de paiement, non-respect des conditions générales de vente, commandes d'importance inhabituelle, changement dans la situation financière ou économique du Client, réduction de la garantie accordée par un organisme de crédit,...).

4.10 Sous condition d'avoir réglé toutes les factures en cours, le Client peut à tout moment demander à YESSS de

procéder à la suppression de son compte Client.

## 5 Processus de commande

5.1 Pour passer une commande sur le Site, le Client doit d'abord se connecter à son compte Client ou en créer un (voir ci-dessus l'article 4 « Demande d'ouverture de compte Client »). Ensuite, le Client doit sélectionner les articles qu'il souhaite commander en les plaçant dans son panier.

5.2 Une fois tous les Produits sélectionnés, le Client finalise le contenu de son panier, le cas échéant modifie les quantités, rajoute ou supprime des Produits, puis valide son panier en cliquant sur le bouton « *Etape suivante* ».

5.3 Le Client doit ensuite sélectionner une des modalités de livraison indiquée, valider son choix en cliquant sur le bouton « *Valider et payer* » et payer sa commande par l'un des moyens de paiement admis par le Site. Toute validation de commande nécessite l'acceptation préalable des CGV par le Client.

5.4 Le Client recevra alors un email de confirmation de sa commande par YESSS, récapitulant les Produits commandés, le prix (incluant les frais supplémentaires s'additionnant au prix, le cas échéant), la date et l'adresse de livraison, le numéro de la commande ainsi que le mode de paiement choisi.

5.5 La vente sera parfaite par l'acceptation de la commande par YESSS sous forme d'un email de confirmation/accusé de réception de commande. Chaque commande passée et acceptée constitue un contrat indépendant, à exécution instantanée, qui n'ouvre aucune pérennité des conditions de vente antérieures.

## 6 Annulation de commande

6.1 Toute commande effectuée via le Site est considérée comme ferme et définitive dès la confirmation de la commande et ne peut pas faire l'objet d'une annulation en ligne.

6.2 A titre exceptionnel, le Client peut demander l'annulation d'une commande effectuée via le Site en envoyant un email dans les plus brefs délais au service après-vente de YESSS à l'adresse [luxembourg@yessselectro.lu](mailto:luxembourg@yessselectro.lu), lequel se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande.

6.3 L'annulation d'une commande par le Client ne pourra être acceptée par YESSS que dans la mesure où la commande n'a pas encore été traitée ou expédiée. Au moment de la demande d'annulation, YESSS fournira au Client les instructions nécessaires et informera le Client des éventuels frais d'annulation et de toute condition particulière applicable à l'annulation de sa commande.

6.4 Si YESSS est dans l'impossibilité d'exécuter la commande du Client du fait d'un tiers (constructeur, importateur, revendeur, etc.) dans le délai convenu, elle peut, soit annuler la vente et rembourser les éventuels acomptes perçus au Client, à l'exclusion du versement de toute indemnité quelle qu'en soit sa nature, soit, en cas d'accord écrit du Client, livrer un Produit distinct mais ayant les mêmes caractéristiques.

## 7 Prix des Produits

7.1 Nos prix sont susceptibles d'être actualisés à tout moment.

7.2 Les prix facturés par YESSS sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande. Ils figurent sur les fiches de présentation des Produits proposés à la vente ainsi que sur le récapitulatif de la commande du Client.

7.3 Les prix affichés s'entendent hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur au jour de la facturation.

7.4 Si la livraison est assurée par YESSS directement, les frais de livraison sont pris en charge par cette dernière. Toutefois, ne sont pas compris dans nos prix les frais de livraison lorsque cette dernière est confiée à une société tierce, ni la participation aux frais administratifs mentionnée sur nos tarifs. Lorsque de tels frais s'appliquent à votre commande, ils seront spécifiés, le cas échéant, sur le Site, avant que vous ne confirmiez votre commande. Tout frais de livraison ajouté à votre commande dépendra, entre autres,

du poids de votre commande, de la date et de l'heure de votre Livraison et de votre adresse de livraison.

## 8 Conditions de paiement

8.1 Nos factures sont payables en euros, au comptant sans escompte, sauf ouverture préalable d'un compte par les services administratifs de YESSS. Dans ce dernier cas, vous avez la possibilité d'opter pour un paiement par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. A titre exceptionnel et sur demande, YESSS peut accorder des délais de paiement supplémentaire à un Client titulaire d'un compte.

8.2 Le paiement au comptant peut être effectué via les moyens de paiement indiqués sur le Site. Les cartes de débit, de crédit et de paiement acceptées par YESSS sont celles figurant sur le Site à la date de passation de la commande du Client. Les commandes ne peuvent être réglées par espèces ou par chèques. Le montant de la commande sera débité suite à la passation de la commande, avant la livraison des Produits.

8.3 YESSS se réserve le droit d'annuler la commande du Client si elle se voit refuser le paiement ou si elle pense raisonnablement que le paiement sera refusé à tout moment.

8.4 Le Client s'engage à indemniser YESSS intégralement de tous les frais et débours raisonnables encourus en cas de défaut de paiement du Client.

8.5 Lorsque YESSS accepte d'être réglée par un effet de commerce émis par le Client, celui-ci doit parvenir au centre de traitement des paiements de YESSS dix jours au plus tard, à dater de la réception de la facture ou du relevé de factures. La création d'effets de commerce, quels qu'ils soient, ne constitue ni dérogation, ni novation au lieu de paiement. YESSS se réserve le droit à tout moment, même après l'expédition partielle d'une commande, et nonobstant l'ouverture de compte, d'exiger le paiement comptant à la commande ou toute garantie conforme aux usages commerciaux dans les circonstances sus-énoncées relatives au fonctionnement du compte.

## 9 Retards et défaut de paiement

9.1 Le non-paiement à la date d'échéance entraîne, à partir du jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, les conséquences suivantes de plein droit et sans mise en demeure préalable du Client :

- suspension de l'exécution et de la livraison de toutes commandes en cours ;
- déchéance du terme pour les effets de commerce en cours ;
- annulation de tous les escomptes éventuels ; et
- application d'une pénalité calculée, sur une base journalière depuis la date d'échéance, sur les montants en souffrance conformément à la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard transposant la directive 2000/35/CE du 29 juin 2000, au taux d'intérêt légal pour retard de paiement en vigueur majorée de 10 points de pourcentage, à laquelle s'ajouteront les frais judiciaires éventuels.

9.2 Les pénalités de retard sont exigibles immédiatement, sans qu'un rappel ou une mise en demeure du Client soit nécessaire. Le Client en situation de retard de paiement est en outre, de plein droit, débiteur, à l'égard de YESSS, d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement encourus seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, YESSS pourra réclamer une indemnisation complémentaire.

9.3 Tout report d'échéance ou toute modification unilatérale des conditions de paiement sans l'accord préalable et écrit de notre YESSS entraînera les mêmes conséquences qu'un non-paiement à la date d'échéance convenue.

## 10 Contestation de la facture

10.1 Sans préjudice de ce qui précède, toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par notre YESSS au Client, quelle qu'en soit la cause, ne sera recevable que si elle est adressée par lettre recommandée avec avis de réception dans les huit jours suivant la réception de la facture contestée. La date apposée par la Poste sur l'enveloppe faisant foi et, à défaut pour le Client de produire la preuve de remise de son envoi, le délai étant de dix jours suivant la date de la facture.

## **11 Livraison - Transport**

11.1 La livraison s'entend comme la mise en possession physique par le Client des Produits.

11.2 La livraison est assurée soit par YESSS, soit par une société tierce, en fonction de l'option choisie par le Client lors de validation de sa commande sur le Site. Lorsque la livraison est effectuée par YESSS, le Client doit fournir le personnel nécessaire pour procéder au déchargement sur le lieu de livraison convenu.

11.3 Les frais de livraison applicables à la commande sont ceux mentionnés sur le Site au moment de la commande.

11.4 La livraison est effectuée à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de la passation de la commande. Le Client est responsable des informations qu'il a saisies sur l'adresse du destinataire. Les coordonnées saisies doivent être claires, précises et complètes, notamment sur le numéro d'immeuble ou lieu-dit et le code d'accès le cas échéant, dans le but de permettre une livraison dans des conditions normales. YESSS ne pourra être tenue responsable des retards et retours de livraison dus à une erreur d'adresse ou à une impossibilité pour le transporteur de livrer la commande à l'adresse indiquée. Si la commande devait être à nouveau livrée, les frais de réexpédition seront à la charge du Client. YESSS ne prend pas en compte les adresses sous forme de boîte postale.

11.5 Le délai de livraison maximal est mentionné lors de la passation de la commande du Client sur le Site. Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif et leur non-respect ne pourra en aucun cas entraîner le versement d'indemnités ou l'annulation des commandes par le Client, sauf clause contraire écrite dans l'accusé de réception/email de confirmation de la commande.

11.6 YESSS se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles accompagnées d'une facture distincte. Toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé. Le Client ne pourra pas, en conséquence, se prévaloir de l'attente du solde des Produits commandés pour effectuer le paiement de celles livrées.

## **12 Retrait en magasin**

12.1 Le Client a également la possibilité de choisir l'option de retrait en magasin YESSS. Cette option permet au Client de retirer personnellement sa commande au magasin choisi lors de la validation de la commande.

12.2 Une fois la commande confirmée et prête pour le retrait en magasin, le Client sera informé par email ou téléphone.

12.3 Le Client doit se présenter au magasin dans les délais spécifiés lors de la notification, muni d'une pièce d'identité et du numéro de commande. En cas d'incapacité à retirer la commande personnellement, le Client peut désigner une personne tierce pour effectuer le retrait. Cette personne doit fournir une copie de la confirmation de commande et une pièce d'identité.

12.4 Le Client est responsable de vérifier l'état de la commande au moment du retrait en magasin. Toute réclamation concernant des produits endommagés ou manquants doit être signalée immédiatement au personnel du magasin.

12.5 Le Client doit retirer sa commande dans les délais spécifiés dans la notification de disponibilité. Passé ce délai, YESSS se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage conformément à ses politiques en vigueur.

## **13 Clause de réserve de propriété**

13.1 Lorsque que les Produits sont intégralement payés au moment de la commande, le transfert de propriété des Produits s'opère au moment de l'envoi par YESSS de la confirmation de la commande.

13.2 Les clauses 11.2 à 11.5 s'appliquent lorsque le Client n'a pas procédé au paiement intégral des Produits au moment de la commande.

13.3 Les Produits vendus demeurent la propriété pleine et entière de YESSS jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues dans le cadre de la commande, tous frais et taxes compris, les risques des Produits incombant toutefois au Client conformément à l'article 12 ci-dessous. Ne constitue pas un paiement la remise de traites ou de titres créant une obligation de payer.

13.4 Jusqu'à l'encaissement du prix, les produits livrés seront consignés en dépôt, le client s'engageant à ce titre à les conserver de telle manière qu'ils ne puissent être confondus avec d'autres produits et à préserver intacte le marquage d'identification.

13.5 A défaut de paiement intégral des Produits dans les délais accordés par YESSS au Client, YESSS pourra exiger la restitution des Produits vendus mais non intégralement payés par simple lettre recommandée adressée au Client. Le client s'engage à restituer les Produits sans délai et à ses propres frais, assumant également les frais afférents à leur remise en état le cas échéant. Lorsqu'une telle remise en état s'avère nécessaire et que le Client a déjà procédé à un paiement partiel des Produits, YESSS se réserve le droit de procéder à une compensation entre les sommes déjà perçues, les frais encourus pour la remise en état et les pénalités de retard telles que prévues à l'article 8 des CGV, sans préjudice des autres droits et recours dont YESSS dispose conformément à la législation applicable.

13.6 Le Client devra notifier YESSS, sans délai, de toute intervention de tiers, quelle qu'en soit sa nature, susceptible de porter atteinte aux droits de YESSS sur les biens qui restent sa propriété. Le Client devra, en outre, entreprendre, sans délai, toutes mesures utiles afin de préserver et garantir les droits de YESSS sur les biens livrés. À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, YESSS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, tout Produit vendu et resté impayé.

## 14 Transfert des risques

14.1 Lorsque le Client n'a pas procédé au paiement intégral des Produits au moment de la commande, quelles que soient les conditions et modalités de transport, le transfert des risques des Produits s'opère à la mise en possession matérielle des Produits au transporteur ou au Client lorsque ce dernier vient prendre livraison des Produits chez YESSS. Les produits voyagent par conséquent aux risques et périls du Client, qui en prend livraison sous sa responsabilité.

14.2 La clause qui précède signifie que le Client supportera le risque des dommages que ces Produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. A ce titre, il sera tenu de payer le prix du Produit en cas de disparition, même en cas de disparition par cas fortuit ou de force majeure et notamment en cas de vol, d'incendie, destruction, grève, lock-out, inondation, etc.

14.3 Lorsque le Client a pas procédé au paiement intégral des Produits au moment de la commande et que le transport est exécuté par YESSS, notre société supporte les risques du transport jusqu'au point de livraison convenu avec le Client.

14.4 Les opérations de chargement et de déchargement sont réalisées selon les règles arrêtées par le contrat-type «général» de transport qui distingue selon qu'il s'agit d'envois de moins de trois tonnes ou d'envois de trois tonnes et plus.

## 15 Réception

15.1 Il appartient au Client de vérifier, lors de la réception, la quantité, la qualité, le poids et les dimensions des Produits livrés et, en cas d'avarie, d'exercer dans les délais légaux requis les démarches et recours éventuels à l'encontre du transporteur ou de YESSS.

15.2 La réception par le Client du Produit résulte de la signature du bon de livraison, le cas échéant accompagnée des réserves d'usage, ou de l'absence de réclamation formulée dans les délais contractuels stipulés ci-dessous. En cas d'absence ou de refus de signature du bon de livraison par le Client, les informations fournies par le transporteur ou YESSS font foi jusqu'à preuve contraire.

15.3 Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du Produit livré doivent être mentionnées sur les bons de livraison et doivent être notifiées à YESSS par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de YESSS (au 5 rue Xavier Brasseur L-4040 Esch-sur-Alzette) dans les 3 (trois) jours suivant la date

de livraison du Produit. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou défauts de conformité. Le Client devra permettre à YESSS de procéder à la constatation de ces vices ou anomalies. Passé le délai prévu au présent article, toute réclamation de quelque nature que ce soit sera considérée comme irrecevable.

## 16 Retours

16.1 Les Produits vendus ne sont ni repris ni échangés, sauf en cas de Produits livrés défectueux ou endommagés, dont notre YESSS doit répondre en application des présentes conditions.

16.2 Après accord écrit préalable et instructions de réexpédition de YESSS, un Produit reconnu défectueux ou endommagé sera repris, à condition d'avoir fait l'objet d'une réclamation dans les conditions précitées et d'avoir été retourné dans son emballage d'origine, accompagnées de toutes les notices et autres documents joints lors de la livraison. Tout retour se fera aux frais de YESSS avec indication des numéros et date de livraison. Les reprises acceptées donneront lieu exclusivement, au choix de YESSS, soit au remplacement aux frais de YESSS des produits retournés, soit à l'émission d'un avoir correspondant au montant total des produits retournés, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

## 17 Tourets - consignes

17.1 Dans le cadre de son engagement pour l'environnement, YESSS a mis en place des mesures en vue de la réutilisation des tourets. Ainsi, lors de l'achat de câbles livrés sur tourets, YESSS prête ses tourets au Client contre le paiement d'une consignation selon le barème en vigueur au jour de la commande (publié sur le Site). Cette consignation est soit payable à la livraison, soit dans les mêmes conditions et délais que le prix du Produit. Le montant de la consignation sera remboursé au Client si les tourets sont restitués en bon état, franco de port, dans les agences de YESSS dans un délai maximal de six mois après leur date de livraison. YESSS se réserve le droit de facturer des frais de réparation au Client lorsque les tourets ne sont pas rendus en bon état.

17.2 Tout touret non restitué dans ce délai et ces conditions deviendra, de plein droit et sans formalité, la propriété du Client, YESSS conservant alors définitivement le montant de la consignation versée par le Client.

## 18 Garanties

18.1 YESSS n'accorde aucune garantie contractuelle.

18.2 Tout vice apparent devra être signalé par le Client à la livraison du Produit conformément à l'article 13 des présentes. A défaut, toute réclamation sera irrecevable.

18.3 Les Produits bénéficient de la garantie des vices cachés dans les conditions visées ci-dessous et, le cas échéant, de la garantie accordée par le constructeur dans les conditions et limites fixées par celui-ci. Le Client reconnaît que l'ensemble des informations pertinentes à cet égard, y compris les causes d'exclusion de la garantie, lui ont été fournies préalablement à la validation de la commande, ou au plus tard, à réception des Produits. Cette garantie prend effet à compter de la livraison des Produits.

- a. Toute réclamation portant sur un vice caché doit être notifiée à YESSS dans un délai de 3 (trois) jours à compter de sa constatation par le Client et ne peut être effectuée que pendant un délai de 15 (quinze) jours à compter de la livraison du Produit (sans préjudice des dispositions plus favorables de l'éventuelle garantie constructeur). Passé ces délais, aucune réclamation tenant à l'existence d'un vice caché ne pourra être valablement introduite contre YESSS. Pour faire jouer la garantie des vices cachés ou la garantie constructeur, le Client doit se mettre en relation avec YESSS avant toute intervention par une tierce personne à des fins de constatations.
- b. Dans l'hypothèse où aucun défaut couvert par la garantie du constructeur ou par la garantie des vices cachés n'aura été retenu, tous les frais d'expertise seront à la charge exclusive du Client. Dans le cas contraire, YESSS procédera à son choix soit à l'échange gratuit du Produit ou des pièces reconnues défectueuses par la YESSS ou par le constructeur, selon les modalités de la garantie applicable, soit à l'émission d'un avoir correspondant à leur prix de vente, sans autre indemnité ni garantie commerciale. La garantie se borne à l'échange des pièces reconnues défectueuses, retournées à YESSS à l'adresse indiquée en port payé, les frais de main d'œuvre et de déplacement ainsi que les frais liés aux conséquences de l'immobilisation du Produit

restant à la charge du Client sauf conditions d'application contraire de garantie des constructeurs concernés. Les interventions effectuées au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger sa durée. Le Client ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du Produit du fait des interventions effectuées au titre de la garantie.

- c. Sans préjudice des causes d'exclusion prévues par la garantie constructeur, le Client perd le bénéfice des garanties légales ou commerciales dans les cas suivants :
- utilisation anormale ou abusive du Produit et/ou non conforme au manuel de conduite ou d'entretien,
  - utilisation du Produit par un personnel non qualifié et non titulaire d'un certificat d'aptitude à la conduite,
  - réparations ou toutes interventions exécutées par des personnes étrangères à YESSS ou non agréées par elle ou par le constructeur, ou utilisation/ajout de pièces détachées ou d'accessoires autres que celles d'origine ou agréées par le constructeur,
  - détérioration ou avaries du Produit résultant notamment de collisions, chutes de matériaux, incendie, vandalisme, malveillance ou défauts de conduite, exposition à des matériaux ou environnements corrosifs ou à des températures excessives, force majeure,
  - détérioration ou accidents résultant d'un défaut de surveillance ou d'entretien,
  - détériorations prématurées dues à des usures, fuites, fissures ou alarmes non signalées à temps à la YESSS,
  - refus du Client de permettre l'accès au Produit à YESSS, dans le cadre d'opérations d'entretien, de contrôle ou de réparation.

## 19 Responsabilité

19.1 YESSS a pour objet l'achat/revente de Produits. Elle n'a pas pour activité la délivrance de conseils ou celle de maître d'œuvre. En conséquence, YESSS limite ses conseils aux conditions d'utilisation des Produits telles que fournies par les fabricants. Préalablement à toute commande, il appartient donc au Client de se renseigner sur les Produits et de procéder à la lecture de toutes les informations communiquées sur le Site ainsi qu'à une analyse détaillée de ses besoins et de ses objectifs. Si le Client estime ne pas avoir la compétence nécessaire pour installer, manipuler et/ou utiliser lui-même le Produit, il est recommandé de recourir aux services d'un conseil qualifié et spécialisé dans le domaine concerné. YESSS ne sera pas responsable de la destination et/ou des conditions d'utilisation des Produits vendus, qui seront choisies par le Client sous sa seule responsabilité. YESSS décline toute responsabilité concernant une utilisation du Produit non-conforme aux prescriptions techniques, à la législation et à la réglementation en vigueur.

19.2 Avant toute utilisation, le Client s'engage à systématiquement respecter les conseils d'utilisation indiqués par le fabricant sur l'emballage et/ou sur la notice d'utilisation des Produits achetés. Les informations et descriptions mentionnées sur le Site pour chaque Produit, et notamment les photographies des Produits, sont celles communiquées à YESSS par les fabricants des Produits. Les photographies et textes proposés sur le Site ne constituent pas une description contractuelle des caractéristiques des Produits. Les Produits qui sont livrés peuvent différer en taille, forme et couleur des photos et illustrations qui sont proposées sur le Site. YESSS ne saurait être tenue responsable ni des modifications effectuées sur les Produits par le fabricant, ni en cas d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes transmis par les fabricants.

19.3 Le Client est invité à utiliser les Produits avec prudence. La responsabilité de YESSS ne saurait être engagée en cas de dommage de toute nature résultant d'une mauvaise utilisation des Produits ou de l'application négligente des instructions et des conditions d'utilisation du fabricant.

19.4 La responsabilité de YESSS est limitée aux dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes directement imputables à YESSS dans l'exécution de ses obligations. En cas d'inexécution par YESSS de l'une quelconque des obligations prévues au présent contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client devra saisir les tribunaux compétents en vertu de l'article 21 des CGV d'une demande de réparation dans le délai de deux ans à compter de l'inexécution, sous peine de forclusion. De surcroît, la responsabilité de YESSS ne pourra être engagée que pour faute lourde ou intentionnelle qui lui est principalement attribuable et pour le seul dommage dont il est directement à l'origine, sans aucun engagement solidaire ou *in solidum* avec les tiers ayant concouru au dommage.

19.5 YESSS ne saurait en aucune circonstance engager sa responsabilité au titre des dommages indirects ou imprévisibles occasionnés dans le cadre de l'utilisation du Site et des Produits, et notamment les pertes

d'exploitation, de profit, d'une chance, le préjudice commercial, le manque à gagner, le gain manqué, la privation de jouissance, les pertes de production, le remboursement de toute dépense non indispensable et autres préjudices indirects.

## **20 Clause résolutoire**

20.1 En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou en partie sans effet pendant ce délai, le ou les contrats de vente sera (seront) résolu(s) de plein droit et sans formalité. Les Produits non réglés devront être restitués à première demande de YESSS, et ce, aux frais et risques du Client qui s'y oblige sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

20.2 Les acomptes éventuellement déjà versés demeureront acquis à YESSS à titre de premiers dommages et intérêts, sous réserve de tous autres droits et recours.

## **21 Force majeure**

21.1 Tous les cas de force majeure, tels que définis par la réglementation et la jurisprudence applicables, intervenant postérieurement à la conclusion de la vente avec le Client et en empêchant l'exécution dans des conditions normales pour YESSS, constituent une cause de suspension ou d'extinction des obligations de YESSS. YESSS n'aura aucune responsabilité à l'égard du Client si un cas de force majeure empêchait ou retardait YESSS dans l'exécution de ses obligations au titre des CGV. La responsabilité de YESSS ne peut donc, en aucun cas, être engagée et ses obligations sont suspendues de plein droit et sans formalité en cas de survenance d'un événement de force majeure. Il en sera notamment ainsi en cas d'incendie, arrêt de travail quelconque dans nos usines ou chez nos fournisseurs ou intervenants pour la réalisation de la vente (transporteurs, logisticiens, ...), inondation, guerre, réquisition, gel, manque de matières premières, etc.

21.2 Néanmoins, YESSS mettra en œuvre les moyens à sa disposition à aviser le Client dans les plus brefs délais de la survenance d'un tel événement.

## **22 Traitement des données à caractère personnel**

22.1 Dans le cadre de la relation commerciale avec le Client et de l'exécution des CGV, YESSS traite les données à caractère personnel conformément à sa Notice d'information RGPD.

## **23 Preuve/archivage des preuves**

23.1 Les données informatiques générées à l'occasion de l'accès et/ou de l'utilisation du Site (ci-après les « Données de connexion ») sont susceptibles d'être conservées et archivées, dans la limite prévue par la loi, par YESSS au sein de son système informatique, dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

23.2 Les Données de connexion font foi entre le Client et YESSS, et seront considérées comme les preuves des communications intervenues entre les Parties.

23.3 Les Données de connexion constituent une preuve littérale au sens de l'article 1341 du Code civil luxembourgeois et ont la même force probante qu'un document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit sur support papier.

23.4 Par conséquent, les Données de connexion pourront être valablement produites comme moyen de preuve et être opposées au Client dans le cadre de toute réclamation ou action en justice avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit sur support papier, ce que le Client reconnaît expressément.

23.5 Le Client s'engage à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des Données de Connexion en raison de leur nature électronique. Les Clients peuvent accéder à leurs Données de connexion sur demande adressée à YESSS par courrier ou par email.

## **24 Renonciation**

24.1 Le fait que YESSS n'insiste pas sur l'exécution stricte d'une clause des CGV ne doit pas être interprété comme une renonciation à une stipulation ou à un droit.

## **25 Divisibilité**

25.1 L'absence d'effet ou la nullité éventuelle de l'une ou l'autre des clauses qui précèdent n'entachent pas la validité des autres.

25.2 Si une stipulation (ou une partie d'une stipulation) des présentes conditions est jugée invalide, inapplicable ou illégale par une juridiction ou une autorité administrative, les autres dispositions demeureront en vigueur.

25.3 Si une stipulation invalide, inapplicable ou illégale était valide, applicable ou légale si une partie en était supprimée, la stipulation s'appliquera avec les modifications nécessaires pour donner effet à l'intention commerciale des Parties.

## **26 Droit applicable et juridiction compétente**

26.1 Les CGV sont régies et interprétées conformément au droit luxembourgeois.

26.2 A défaut d'accord amiable entre les Parties, pour tout différend relatif à l'interprétation, l'application et l'exécution des CGV, ainsi que pour tout différend lié à l'exécution et/ou résolution des commandes en résultant ou à l'utilisation du Site, il est fait expressément attribution de juridiction près les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg-Ville, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.